

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 25

L’an deux-mille-vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH,
M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE,
Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN

(Procuration à Mme BAUDRY)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

Mme BIGLIONE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

Débat sur les Orientations Budgétaires de 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l’article 107,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2312-1, complété des dispositions propres à la maquette budgétaire et comptable M57,

VU la loi de programmation des finances publiques du 19 décembre 2023,

VU l'annexe à la présente délibération « Rapport d'Orientation Budgétaire »,

CONSIDERANT que dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif (maquette budgétaire et comptable M57), le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires du budget communal de l'année,

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire au Conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique,

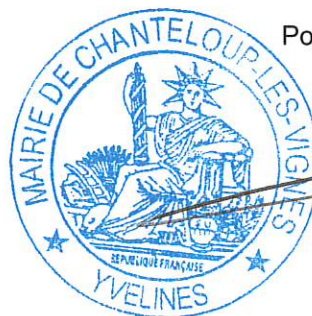
CONSIDERANT le rapport joint aux convocations des Conseillers Municipaux,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires avec la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour le budget communal 2024.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 18 mars deux mille vingt-quatre.



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT